

§ II- LETTRES, N°475

627

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°233

A DES MESSIEURS, N°3

Copie de la lettre adressée à M. de Mauvize
(Ricey-bas) le 27 Juin 1866

Monsieur,

Je dois vous l'avouer en commençant : votre dern^{re} lettre m'a découragé d'avoir des relations avec vous; vous v. êtes montré à moi ss un aspect que je ne v. connaissais p. encore, et qui ne donnait lieu de craindre d'autres difficultés ensemble, plus tard.

Puis v. avez voulu m'intimider; or je suis peu accessible à la crainte; je le suis beaucoup plus aux bons procédés.

Je ne suis p. d'ailleurs sans connaître ces dispositions fondamentales du Code Civil, que toute vente ou promesse de vente, fut elle même faite devt témons, est considérée comme nulle par la Loi, tant qu'il n'y a pas eu de contrat écrit; à plus forte raison quand il n'y a e eu aucune promesse de-vente d'achat, mais de simples visites, de simples espérances, et de simples pourparlers.

Aussi bien, si je tenais encore à faire affaire avec vous, je me trouve arrêté par des circonstances indépendantes de ma volonté. Sa Grandeur M^{gr}



de Troyes, pour des raisons que j'ignore mais que je dois respecter, refuse absolument de donner son approbation à ces projets. Tout dernier^{ment} encore, ~~un~~ j'ai fait sonder les dispositions de Sa Grandeur par une personne, influente cependant; la réponse a été que Sa G^deur approuve l'Oeuvre et la bénit, et lui souhaite tout le succès possible, mais qu'il ne peut l'autoriser aux Riceys.

Toute question est donc tranchée, et je vous en avertis par cette lettre.

Veuillez agréer .—

